



## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra le **lundi 11 mars 2019, à 19 h**, à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, les élus statueront sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

- **Lots projetés 6 253 404 et 6 253 405 sur la rue Louis-Veuillot** - visant à permettre la construction de deux bâtiments avec une hauteur maximale de 8,50 mètres plutôt qu'une hauteur maximale de 7 mètres et ce, malgré les dispositions de l'article 9 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes lors de cette séance.

**FAIT À MONTRÉAL, CE 21<sup>E</sup> JOUR DE FÉVRIER 2019.**

**Le secrétaire d'arrondissement,**

**Magella Rioux**